

# El Anzuelo

LETTRE D'INFORMATION EUROPEENNE SUR LA PECHE ET L'ENVIRONNEMENT



VOL 9 • 2002 • ISSN 1464-6749

## LE VERDISSEMENT DE 'L'EUROPE BLEUE'



**Franz Fischler**  
Commissaire chargé  
de la Pêche

Dans certains Etats membres, la Politique commune de la pêche (PCP) a été baptisée 'Europe Bleue', la couleur de la mer. Mais l'heure est venue de 'verdier' notre politique pour la pêche. La réforme en cours va nous permettre de mieux intégrer la dimension environnementale dans la PCP. L'attention se focalise le plus souvent sur l'état critique d'un nombre grandissant de stocks halieutiques dans les eaux communautaires, mais ces stocks font partie d'écosystèmes marins dont l'équilibre est également perturbé par les activités de pêche. La dégradation de l'écosystème se répercute nécessairement sur les stocks, et inversement. Voilà pourquoi il est temps que la notion d'écosystème soit pleinement intégrée dans la PCP.

Les progrès technologiques ont considérablement augmenté les capacités des flottes de pêche. Comme dans beaucoup d'autres secteurs, les mesures réglementaires ont avancé moins vite que l'évolution de la technologie. Bon nombre d'idées sont à revoir, par exemple que les questions liées à la pêche relèvent des pêcheurs, et uniquement des pêcheurs. Ou encore, que le fait de se préoccuper de l'impact des activités de pêche sur l'environnement revient à être hostile aux pêcheurs. La réalité est tout autre. Mon objectif est que la pêche soit durable, et cela dépend essentiellement de la bonne santé des écosystèmes.

Aujourd'hui, plusieurs stocks sont au bord de l'effondrement en raison de leur surexploitation, dont la cause principale est le surdimensionnement de la flotte communautaire par rapport au nombre de poissons disponibles. De plus, des populations de poissons non exploitées commercialement sont également menacées, des habitats importants sont gravement endommagés et les chaînes alimentaires sont perturbées.

Il est urgent de réduire la pression exercée par la pêche et d'améliorer les techniques que nous utilisons. C'est pour œuvrer dans ce sens que nous avons proposé un règlement-cadre, dont l'objectif est d'instituer les bases légales et les principaux instruments réglementaires permettant de réaliser ces deux objectifs, et un Plan d'action pour orienter les différentes démarches nécessaires à la protection de l'environnement.

Un des aspects qui aura des effets bénéfiques sur l'environnement marin sera le fait de passer

des décisions à court terme à la planification à long terme basée sur une approche pluriannuelle et multi-espèces qui se fonde sur la notion de l'écosystème. Nous devons acquérir, à cet égard, une meilleure connaissance de la structure et du fonctionnement de l'environnement marin, et compléter les données sur les interactions entre les activités liées à la pêche et à l'aquaculture et l'environnement.

Les aides publiques ne doivent plus être utilisées pour financer la construction de nouveaux bateaux de pêche venant grossir une flotte déjà largement surdimensionnée. Elles doivent au contraire encourager la reconversion des navires et aider les pêcheurs qui quitteront le secteur à prendre leur retraite ou se former en vue d'une reconversion professionnelle. Que la flotte devra diminuer dans l'avenir ne fait aucun doute, mais les pêcheurs pourront alors poursuivre leur activité de façon durable, tant du point de vue économique et social que biologique.

Nous devons renforcer la mise en application des mesures. Nous pouvons le faire en encourageant un meilleur respect des règlements et en améliorant la coordination entre les Etats membres. Nous devons avancer vers l'harmonisation des normes de contrôle, de détection des infractions et de sanctions, et vers la création d'une structure de contrôle unique au niveau communautaire.

Nous voulons aussi améliorer le respect des règlements en assurant une meilleure participation des intéressés aux processus de décision, à travers des nouveaux Conseils consultatifs régionaux. La participation induit la responsabilité, et les pêcheurs respecteront plus volontiers les mesures s'ils sont associés à leur élaboration.

Nous donnerons la priorité aux mesures visant à réduire la pression exercée par la pêche et les captures accessoires de différentes espèces de mammifères marins menacés, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité biologique, adopté au début de cette année. La coopération avec les Etats membres sera renforcée pour améliorer l'application des Directives 'Oiseaux' et 'Habitats'.

Le succès de l'aquaculture marine dépend de la qualité de l'environnement des élevages. C'est pour cela que nous allons prochainement lancer une stratégie pour l'aquaculture durable.

La coopération entre tous les intéressés est indispensable au succès de toutes ces mesures. J'ai déjà parlé d'une coopération plus étroite entre les Etats membres. Les Directions Générales de la Commission chargées de la pêche et de l'environnement ont déjà renforcé leur coopération. Nous avons aussi besoin du soutien des intéressés qui, à l'avenir, pourront s'impliquer plus étroitement dans la conduite de la PCP. Je tiens à remercier El Anzuelo pour ses efforts de mise en lumière des problèmes associés à la pêche, mais aussi pour ses suggestions et ses idées constructives. Ensemble, verdissions l'Europe bleue !

DANS CE NUMERO

**2-3**

*Le point sur 2002*

**4-6**

*Zoom sur la Méditerranée*

**7-12**

*Di côté de l'Europe*

Rédactrice en chef: Niki Sporrang, IPEE Londres. Responsable de la production: Claire Monkhouse. Traduction française: Ilona Bossanyi. Cette lettre d'information a été publiée avec le concours de la Fondation Esmée Fairbairn et du Joint Nature Conservation Committee, Royaume Uni.

Contributions: Franz Fischler (Commissaire DG Pêche); Thomas Borchers (Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire, Allemagne), Natalia Martini (Université d'Oxford), Peter Funegård (Office national de la pêche, Suède), Antonio di Natale (Aquastudio, Italie), Claire Coffey (IPEE), Bengt Frizell (WWF Suède).



IEEP London

Les opinions exprimées dans cette lettre d'information ne reflètent pas nécessairement celles de la rédaction, des organismes de soutien ou de l'éditeur.

Le numéro 10 de cette lettre d'information paraîtra à l'automne 2002. Si vous souhaitez nous envoyer un article ou des observations, merci de contacter Niki Sporrang, Rédactrice en chef, Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement (IPEE) Londres, Dean Bradley House, 52 Horseferry Road, London SW1P 2AG, Royaume Uni. Tél. +44 (0)20 7799 2244; Télécopie +44 (0)20 7799 2600; courrier électronique: nsporrang@ieeplondon.org.uk



Le papier pour ce document a été fabriqué de fibre de bois d'une forêt durable

# La PCP: en route pour la



Chris Grieve

**La Commission réussira-t-elle l'équilibre entre les capacités de pêche et les ressources disponibles ?**

**Niki Sporrang**  
IPEE Londres

La remise d'un certain nombre de propositions et autres documents relatifs à la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP) était attendue début avril, mais la date limite a maintenant été reportée à fin mai. La Commission européenne a annoncé qu'il s'agit du premier ensemble de documents sur les trois attendus avant la fin de cette année. Cet ensemble comprend un "carnet de route" qui décrit les grandes lignes du processus de réforme, les objectifs visés par la Commission et le calendrier de remise des différentes propositions. Il comprendrait des propositions relatives à un nouveau Règlement-cadre pour la PCP (se substituant au n° 3760/92), à la modification des mesures structurelles en vigueur (Règlement 2792/99) et à un Règlement portant création d'un nouveau fonds de soutien à la mise au rebut de bateaux de pêche.

Dans leur ensemble, ces documents représenteront des engagements nouveaux et importants sur la gestion des pêcheries, traduisant sous bien des aspects l'approche globale adoptée dans le Livre vert. Ils laissent clairement apparaître que les priorités de la Commission portent sur la conservation des stocks halieutiques exploités commercialement et sur la réduction des flottes, en particulier dans les eaux communautaires. La Commission attache aussi une grande importance au renforcement des contrôles, à la mise en application des règles et à la gestion responsable. En réduisant les pressions sur les stocks halieutiques, les progrès dans ces domaines représenteront une avancée majeure vers le développement écologiquement viable de ce secteur et, de façon générale, vers la conservation des milieux.

## **Des mesures innovantes pour réduire les capacités de pêche**

Globalement, les dispositions attendues concernant la conservation des stocks commerciaux, la réduction des capacités des flottes, les aides versées au secteur de la pêche, les contrôles et leur mise en application semblent constructives et devraient conduire à des améliorations sensibles de la politique de la pêche en vigueur. La priorité attachée à ces plans de gestion pluriannuels représente un progrès important. Cependant, le risque existe que les autres mesures (concernant la restructuration des flottes par exemple) soient trop

étroitement tributaires de la mise en place de ces plans.

L'année dernière, la Commission a plusieurs fois mis l'accent sur l'importance d'une forte réduction de la capacité des flottes, et cette ambition doit être confortée dans ses propositions. Mais celles-ci seront-elles suffisamment robustes ? Si les propositions sont adoptées, la responsabilité des réductions reviendra aux Etats membres. La politique communautaire pour les flottes doit plutôt servir à créer un environnement susceptible de favoriser ces réductions. Pour y parvenir, la Commission proposera sans doute l'élimination des possibilités d'aides publiques à l'extension des capacités, aux mesures de modernisation qui accroissent les capacités et à l'exportation des capacités excédentaires. Ces aides seraient remplacées par des mesures spécifiques visant les bateaux concernés par les plans de gestion pluriannuels (mécanisme d'urgence pour les mises au rebut, par exemple). Dès lors que des fonds publics sont utilisés pour soutenir une réduction de

**'Ils laissent clairement apparaître que les priorités de la Commission portent sur la conservation des stocks halieutiques exploités commercialement et sur la réduction des flottes'**

capacité, aucun remplacement ne sera possible et toute capacité nouvelle ne sera autorisée que si une capacité équivalente est retirée sans le concours d'aides publiques. Une procédure d'évaluation sera instituée pour vérifier

# l reforme?

les performances des différents Etats membres et l'efficacité des mesures.

## De bonnes idées mais quelques lacunes

Plusieurs changements qui vont dans le bon sens et qui susciteront moins de controverses sont attendus dans la proposition relative au nouveau Règlement-cadre. Celle-ci met davantage l'accent qu'avant sur la protection des espèces non ciblées et de l'environnement marin dans son ensemble. Il est proposé de pérenniser les restrictions d'accès dans la zone des 12 milles, et il pourrait être possible pour les Etats membres d'adopter des mesures de gestion plus strictes qui s'appliqueraient à tous les bateaux opérant dans cette zone. Des Conseils consultatifs régionaux seraient créés pour mieux responsabiliser les gestionnaires et renforcer la participation des intéressés. Cependant, les propositions relatives à d'autres questions importantes, comme l'aquaculture, la gestion de la pêche en Méditerranée ou le suivi et l'évaluation des résultats de la PCP réformée, risquent d'être moins exhaustives.

La situation en Méditerranée est particulièrement préoccupante (voir pages 4-6, 9). Actuellement, les données manquent non seulement sur les stocks mais aussi sur les prises. La législation communautaire sur les pêcheries est mal appliquée et les incitations financières, ou qui reposent sur les mécanismes de marché, ne sont pas appliquées à bon escient. D'autres problèmes sont liés en particulier à l'absence de ZEE et à la présence simultanée de flottes généralement de taille artisanale qui exploitent des pêcheries multi-espèces avec des flottes économiquement importantes exploitant des espèces pélagiques migratoires. La structure de gestion actuelle, le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) n'a pas réussi à imposer une gestion correcte des pêcheries dans la région. Une vision globale et cohérente du secteur méditerranéen de la pêche est fortement souhaitable, et les propositions relatives à la PCP doivent permettre à l'Union européenne de jouer un rôle moteur dans la résolution de ces défaillances et l'instauration d'un système de gestion viable, fondé sur la notion de l'écosystème.

## Les propositions ont besoin de l'appui du Conseil

Reste à savoir si ces premières mesures, associées aux autres propositions à venir, déboucheront sur une réforme, aujourd'hui plus que nécessaire, qui permettra de changer de cap pour instaurer des pêcheries plus durables. Mais dans l'immédiat, il s'agit surtout de savoir si le Conseil de la Pêche apportera à la Commission le soutien dont elle a besoin. Les perspectives ne sont pas entièrement favorables, puisque les "Amis de la Pêche", une coalition réunissant les cinq Etats membres de la région méditerranéenne et l'Irlande, s'oppose au renforcement de la réglementation, surtout en ce qui concerne les flottes et les aides publiques. Lorsque les propositions seront enfin disponibles, les Etats membres n'auront que sept mois pour résoudre leurs différends s'ils sont toujours décidés à respecter le délai initial fixé pour décembre. Il est à espérer que la sensibilisation croissante du public aux problèmes de la pêche renforcera le processus politique.

Pour une analyse plus détaillée des propositions au fur et à mesure de leur présentation, consultez le site Internet de l'IPEE: [www.ieep.org.uk](http://www.ieep.org.uk)

## ● OÙ EST PASSEE LA STRATEGIE POUR L'INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE?

L'année dernière, le Conseil de la Pêche a enfin commencé à préparer sa contribution au "Processus de Cardiff". Celui-ci a été lancé à Cardiff en juin 1998, où les Chefs d'Etat européens ont invité les différents Conseils de Ministres à lancer des travaux en vue de l'intégration de l'environnement et du développement durable dans les différents secteurs et domaines d'intérêt. Engagé au départ à produire une stratégie globale pour l'intégration des questions environnementales dans la politique de la pêche, afin de la présenter au Sommet de Göteborg en juin 2001, le Conseil de la Pêche a fourni à la place un ensemble de conclusions sur l'intégration apportant les bases d'une stratégie globale qui reste à définir. En fixant les objectifs d'intégration, le Conseil a demandé à la Commission de

soutenir ses travaux sur la stratégie en proposant des actions et des calendriers plus concrets.

Au Sommet de Göteborg, il a été décidé que les travaux du Conseil devaient aboutir à temps pour être présentés au Sommet de Barcelone en mars 2002. Une fois de plus, et contrairement à ce qui s'est produit pour les autres stratégies en cours, le Conseil de la Pêche a failli à ses obligations. Une communication de la Commission exposant un plan d'action communautaire pour l'intégration des besoins de protection de l'environnement est attendue dans le cadre du premier train de mesures issues du processus de réforme. Le Conseil devrait utiliser ce plan d'action comme base pour élaborer sa stratégie d'intégration, dont la présentation est attendue à Séville.

## ● PREVU: LE CALENDRIER PCP 2002

mai	Premier train de mesures: 'Carnet de route' Proposition de Règlement-cadre Proposition de Règlement sur la mise au rebut des bateaux Proposition de modification du Règlement IFOP Plan d'Action pour l'intégration des questions environnementales Plan d'Action pour la pêche illégale, incontrôlée ou non signalée
11 juin	Conseil de la Pêche, Luxembourg
juillet	Plan d'action pour les avis scientifiques Plan d'action pour la gestion en Méditerranée Plan d'action pour les rejets Cadre intégré pour les partenariats en matière de pêche Plan d'action pour les actions de coopération dans la mise en application des règles Stratégie pour le développement de l'aquaculture en Europe Communication sur la transparence, l'efficacité et la conformité
septembre	Proposition pour une Structure de contrôle conjointe Communication sur les conséquences sociales, économiques et régionales de la restructuration Mise au point d'un Code de conduite pour une pêche responsable en Europe
14 octobre	Conseil de la Pêche, Luxembourg
18 novembre	Conseil de la Pêche, Bruxelles
16 décembre	Conseil de la Pêche, Bruxelles



# La pêche en Méditerranée: un monde à part



Michael Gunther/Still Pictures

Pêcheurs en Méditerranée

## Antonio Di Natale

Directeur, Institut de Recherche Aquastudio, Messine, Italie

Il y a longtemps, bien avant les elfes et les contes de fées, un poète grec, Oppianus, écrit la première œuvre sur la pêche et les pêcheurs de la Méditerranée – ‘*De Aliueutica*’. C’était en l’année 177 avant notre ère, et l’œuvre du poète était le premier document sur cette question que nous connaissons dans le monde. Des siècles plus tard, en 1462, il était “imprimé” en Italie, et il reste encore quelques exemplaires de cette œuvre.

Magnat pour la civilisation et temple de Neptune, la Méditerranée est une mer semi-fermée avec quelques grands fonds. Elle abrite aussi une très grande diversité biologique, avec plus de 1 500 espèces marines recensées dans la région. La pêche revêt une grande importance dans la culture méditerranéenne, et la diversité des moyens de pêche imaginés par l’homme – harpons, filets maillants, lignes, hameçons, caisses et nasses – est à la mesure de celle des espèces ciblées. La plupart de ces inventions remontent à l’aube de l’histoire et sont toujours utilisées. Aujourd’hui, les côtes de la Méditerranée accueillent 300 millions de personnes chaque été. Leur appétit pour les produits de la mer est insatiable, et leur impact sur l’environnement énorme.

## ‘L’estimation des prises est plus difficile encore’

### Le thon: cible de la première pêcherie industrielle au monde

En matière de pêche industrielle, les peuples de la Méditerranée ont devancé le reste du monde de plusieurs siècles avec l’invention de la nasse à thon. Des centaines d’unités émaillaient la côte selon les parcours migratoires du thon rouge, et employaient des milliers de personnes. Quelques types de nasses sont encore utilisés de nos jours, en Espagne, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Italie, en Libye et en Croatie, mais leur production est marginale par rapport à l’ensemble des prises de thon.

Dans les années 1960, la pêche à la nasse décline face au développement d’une nouvelle technique industrielle: la pêche à la senne coulissante. Aujourd’hui, ce sont les pêcheurs à la senne espagnols, français, marocains, tunisiens, italiens, croates et turcs qui fournissent la majeure partie du thon méditerranéen.

## Un secteur artisanal important

Il y a toujours beaucoup de pêcheurs en Méditerranée. La plupart pratiquent une pêche artisanale, avec des petits bateaux de différentes tailles, souvent construits en bois par des maître-charpentiers. Les statistiques officielles pour les flottes artisanales en Méditerranée sont peu fiables, principalement parce que chaque propriétaire, même du plus petit bateau en bois ou en plastique, embarque plusieurs types d'engins. Il y a des milliers de ces bateaux tout au long de la côte et autour de chaque petite île, si bien qu'on peut raisonnablement estimer à plus de 200 000 le nombre total de bateaux de pêche professionnels dans les 21 pays du pourtour méditerranéen.

## Tous les poissons sont bons...

L'estimation des prises est plus difficile encore. Beaucoup de données ne sont jamais recueillies, si bien que même les statistiques officielles sont incomplètes. La plupart des espèces méditerranéennes sont pêchées, soit comme cible, soit comme capture accessoire. Les populations méditerranéennes utilisent pratiquement toutes les espèces comestibles: les traditions culinaires sont fortes et les recettes souvent excellentes. En conséquence, les marchés méditerranéens du poisson sont très différents de ceux des pays de la mer du Nord, notamment car ils sont plus variés et beaucoup plus colorés.

C'est parce que la demande pour les produits de la mer est si forte, surtout dans les pays de la côte nord de la

Méditerranée, que les pêcheurs sont peu enclins à réduire leur capacité de pêche ou à respecter les règlements à la lettre. Le thon rouge est la seule espèce soumise à quotas. Ceux-ci ont été introduits en 1998 suite aux résultats alarmants de l'évaluation des stocks, mais les contrôles et les mesures d'exécution sont inexistantes et il est évident que le système ne fonctionne pas. Heureusement, les stocks de thon rouge semblent en moins mauvais état que prévu, même si la surexploitation est évidente avec des prises qui comportent chaque année une grande quantité de poissons juvéniles. Des interdictions temporaires, généralement pour la pêche au chalut sont appliquées dans certains secteurs des eaux communautaires, assorties d'aides financières pour les pêcheurs. Leur effet sur les stocks démersaux est cependant négligeable.

## Des poissons de plus en plus petits...

L'absence d'individus de grande taille est évidente pour certaines espèces, mais cette question fait l'objet de controverses parmi les scientifiques. La morue méditerranéenne est une des espèces soumises à forte pression, et les individus de grande taille que l'on relevait encore il y a 20 ans sont aujourd'hui très rares. De plus, les zones de frai sont touchées par la pêche au chalut. Des millions de morues juvéniles et sub-adultes sont vendues sur les marchés à bas prix dans des caisses plates en bois. Des rougets de roche et des mulets cabots sont souvent pris dans des filets maillets ou des trémails, mais les gros spécimens sont très rares et les chalutiers prennent de très nombreux juvéniles.

# Une multitude de méthodes de pêche

En Méditerranée, on utilise une multitude de méthodes de pêche. Les chalutiers prennent la plupart des poissons commercialisés, en exploitant plus de 500 espèces. Les rejets, par exemple dans la pêcherie aux crevettes roses, posent parfois un problème sérieux, tant par le nombre d'espèces que par leur pourcentage en poids.

Les palangriers utilisent plusieurs types d'engins. Ceux qui pêchent en surface prennent les plus grandes quantités, notamment de grands poissons pélagiques comme le thon rouge, l'espadon ou le thon blanc. Des flottes étrangères pêchent également en Méditerranée, surtout le thon rouge, et certains naviguent sous pavillon de complaisance pour éviter les contrôles et le respect des quotas. Les palangriers sont responsables de captures accidentelles importantes de requins et de tortues, mais les effets sur les oiseaux de mer sont négligeables. Les palangriers de fonds exploitent différentes espèces commerciales (morue, bar et sabre, notamment) et sont relativement sélectifs.

La pêche au filet maillant est très courante en Méditerranée. L'utilisation de filets dérivants pour les espèces pélagiques moyennes et grandes est interdite dans les pays de l'Union depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, mais d'autres flottes venues du Maroc, de Turquie, d'Algérie, d'Albanie et peut-être de Tunisie sont toujours actives. Elles exportent l'espadon vers l'Italie et l'Espagne, se substituant ainsi aux pêcheurs européens – au grand mécontentement de ces derniers, surtout les Italiens. En effet, l'abandon forcé de cette pêcherie très ancienne (mentionnée par Oppianus) a été pour eux un sacrifice considérable qui a profondément touché l'économie de plusieurs villages côtiers. Même les filets dérivants de petite taille sont interdits dans les pays de l'UE, mais peu de gens en comprennent les raisons.

Les filets maillants sont utilisés de plusieurs manières: calés au fond, dans les zones pélagiques ou encore avec plusieurs filets aux maillages différents disposés en cercle. Beaucoup

d'espèces sont exploitées et la pression importante exercée par la pêche dans certaines zones côtières commence à produire des effets préoccupants. Ainsi, les trémails profonds utilisés depuis 15 ans ont gravement perturbé les stocks de homards et de morues.

Tous les pays méditerranéens exploitent aussi à la senne coulissante des espèces pélagiques qui se rassemblent en bancs, surtout des anchois et des sardines.

Les pêcheurs aux crevettes, aux homards et à certains poissons utilisent aussi des casiers, qui sont jugés plus sélectifs. Des casiers en poterie sont toujours utilisés sur la côte nord-africaine pour pêcher la pieuvre.

La pêche à la senne de plage est courante dans toute la région et donne lieu à des fêtes dans les petits villages, mais elle est interdite dans les pays de l'UE. Des sennes à bateau s'utilisent parfois pour prendre des petites espèces pélagiques, et l'exploitation de la sériole commence à se développer.

Les techniques de concentration de poissons, souvent à l'aide de feuilles de palmier, remontent à l'antiquité: les principales espèces ciblées sont la coryphène (ou dorade tropicale), le poisson pilote, la petite sériole et les thonidés, mais des cerniers juvéniles sont souvent pris accidentellement.

La pêche à la ligne à main ou à la canne à pêche est pratiquée par un nombre incroyable de personnes, aussi bien professionnels qu'amateurs, dans toute la Méditerranée. L'impact de ces activités n'a jamais été évalué, mais on soupçonne fortement qu'il est significatif, du moins sur les espèces côtières et les juvéniles d'espèces plus grandes.

La pêche traditionnelle au harpon a quasiment disparu, mais se pratique encore dans le Déroit de Messine (Sicile) et en Turquie, pour chasser l'espadon, le thon rouge, le marlin de Méditerranée et le poisson lune. Sur les côtes, la pieuvre, le calmar, le poisson volant et le balaou sont parfois chassés au javelot.

Assez fréquents sur les fonds rocheux peu profonds il y a 50 ans, le corb commun, l'ombrine côtière et le mérout noir sont aujourd'hui rares dans la plupart des eaux côtières, décimés par la pêche au fusil-harpon et peut-être par d'autres altérations du milieu.

Il était prévu que la pression constante de la pêche et la pollution dans certaines zones côtières sur les trois dernières décennies provoquerait un sérieux déclin des différents stocks halieutiques. La situation est effectivement grave, mais son évolution n'est pas encore catastrophique. En effet, la diversité biologique de la Méditerranée est telle, qu'elle semble conférer à

### 'Parfois, Neptune surgit des flots: il secoue avec irritation sa chevelure et son trident, essayant de faire comprendre la voie à suivre aux pêcheurs et aux décideurs.'

l'écosystème dans son ensemble une grande flexibilité et une grande capacité de résistance à la pression énorme des nombreuses flottes qui exploitent ses eaux. Mais cette capacité a ses limites, et des signes de stress sont évidents depuis plusieurs années.

### Gérer les pêcheries

La plupart des pêcheries sont "gérées" par Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), qui n'est doté d'aucun pouvoir réel pour assurer le respect des règlements. La pêche au thon et aux thonidés est réglementée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), mais seuls certains pays méditerranéens en sont membres et obligés de respecter les résolutions.

Le rôle du CGPM est délicat. En effet, pour que les efforts de gestion soient suivis d'effet, il doit convaincre non seulement les pêcheurs de tous les pays concernés d'adopter les mêmes règles, mais aussi tous les gouvernements du pourtour. En Méditerranée, les stocks à partager sont souvent gérés différemment par les différents pays, ce qui crée parfois des conflits entre règlements nationaux. De plus, les efforts de contrôle et de mise en application sont minimes.

Pour assurer l'avenir de la diversité biologique et de la pêche en Méditerranée, il est nécessaire de trouver les moyens de faire mieux respecter les mesures réglementaires en vigueur et, en même temps, d'élaborer des règles nouvelles. Cependant, cela doit se faire dans une optique propre à la Méditerranée. Les pratiques et les règlements conçus pour la mer du Nord ou l'Atlantique ne peuvent pas être simplement transposés tels quels à la Méditerranée, parce que tout y est différent: l'environnement marin, la biologie des espèces et même les mentalités des populations concernées.

Parfois, Neptune surgit des flots: il secoue avec irritation sa chevelure et son trident, essayant de faire comprendre la voie à suivre aux pêcheurs et aux décideurs. Alors, il attend ... mais, déçu, il plonge à nouveau dans les profondeurs, pour retrouver son temple au fond des eaux de la Méditerranée.

## Les parcs à thon menacent les stocks de thon déjà surexploités



'Ruée sur l'or sur le thon destiné au marché japonais du sushi'

Roland Seitre/Scill Pictures

Le WWF a exhorté les Etats méditerranéens et l'Union européenne à diminuer leur effort de pêche sur les stocks de thon rouge et à réglementer l'aménagement des parcs à thon, pratique d'élevage de plus en plus répandue. En effet, les stocks de thon rouge déjà surexploités en Méditerranée sont d'autant plus menacés par les prises supplémentaires de poisson destiné à l'engraissement dans les parcs. Cette pratique relativement nouvelle vise principalement le marché japonais du sushi.

Selon Sergi Tudela, responsable "pêches" auprès du bureau des programmes du WWF pour la Méditerranée, "le thon rouge est devenu le 'foie gras' de la Méditerranée,

suscitant une véritable 'ruée sur l'or' dans cette région. Si rien n'est fait, le thon rouge sauvage disparaîtra en Méditerranée d'ici quelques années, et les perspectives de rétablissement sont faibles".

Sur les 12 élevages de thon en activité en Espagne, Italie, Malte et Croatie, beaucoup sont subventionnés. D'autres pays sont également impliqués dans cette activité, dont la France, la Tunisie, la Turquie et l'Algérie. Le WWF estime leur production cumulée pour l'année dernière à 11 000 tonnes – plus de la moitié du total mondial.

Jusqu'ici, les élevages de ce type ont échappé aux contrôles mis en place par les organismes de gestion existants, comme le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) ou la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), malgré la nécessité largement reconnue de conserver les stocks de thon rouge. Cela s'explique par le fait que ce type d'élevage est actuellement considéré comme une "opération après récolte", par opposition aux activités basées sur la capture directe, et échappe donc à la réglementation régionale et internationale. Le WWF demande donc aux gouvernements de remédier à cette lacune législative et de renforcer les contrôles concernant les élevages de thon "avant qu'il ne soit trop tard". En attendant, le WWF souhaite un moratoire sur l'établissement de nouveaux élevages dans la région.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Dr Sergi Tudela, Coordinateur Pêche, Bureaux des Programmes WWF pour la Méditerranée, Tél. +34 93 3056252  
Courrier électronique: studela@atw-wwf.org

## Gestion participative d'une zone Natura 2000

**Bengt Frizell**

Département de la Conservation de la nature et des pêches, administration locale de Västra Götaland, Suède

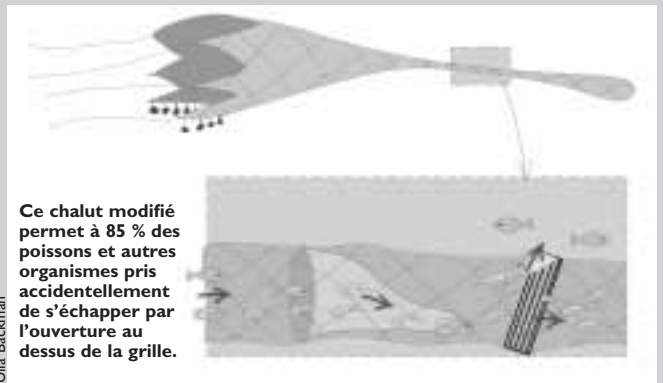
**Rune Nilsen et Jan-Olof Hellberg** sont les lauréats cette année du Prix de l'environnement décerné par la municipalité de Strömstad. Tous deux sont des pêcheurs à la crevette dans la région de Koster-Väderö, sur la côte ouest de la Suède. Ce prix récompense les efforts qu'ils ont consacrés au développement d'une pêcherie à la crevette écologiquement viable dans la zone Natura 2000 du Fjord de Koster-Väderö.

La diversité spécifique des eaux du fjord de Koster-Väderö Fjord est unique en Suède. La zone communique avec les eaux plus profondes de l'Atlantique, et recèle une faune vulnérable typique des fonds marins durs. On y trouve notamment des récifs coralliens d'eau froide à *Lophelia pertusa* avec la faune abondante qui s'y associe. En 2001, le gouvernement suédois a proposé l'inclusion de la zone, avec ses 31 km<sup>2</sup> de récifs et les 11 km<sup>2</sup> de bancs de sable sub-littoraux, dans le réseau Natura 2000.

L'activité économique la plus importante dans la région est la pêche au chalut des crevettes

(*Pandalus borealis*) qui vivent dans les eaux les plus profondes du fjord. La pêche au chalut y est pratiquée depuis près d'un siècle, et une cinquantaine de pêcheurs de la région en vivent encore. La plupart de leurs 30 bateaux ont moins de 12 mètres de longueur. La prise annuelle, de 200 tonnes environ, est partagée entre les pêcheurs selon un accord informel. Des règles sur la dimension des engins de pêche et des mailles et sur le poids du chalut sont appliquées depuis de nombreuses années. D'autre part, la pêcherie apporte indirectement un soutien important à d'autres secteurs de la région, dont le tourisme qui s'est fortement développé.

La protection de la diversité biologique unique du fjord de Koster-Väderö fjord fait l'objet de réflexions depuis un certain temps. La pêche aux crevettes a été identifiée comme la principale menace pour la diversité biologique locale, et un groupe de travail, réunissant des représentants des collectivités locales (dont les municipalités de Strömstad et de Tanum, l'Office national de la pêche et les organisations de pêcheurs) a été créé en décembre 1999 pour engager une réflexion sur la question. Les pêcheurs et leurs organisations



Ce chalut modifié permet à 85 % des poissons et autres organismes pris accidentellement de s'échapper par l'ouverture au-dessus de la grille.

Ulja Backman

interprofessionnelles se sont montrés sceptiques au départ, craignant des fermetures de leurs zones de pêche, et voyant même une menace dans la collecte de données sur la valeur naturelle de la zone. Cependant, des progrès significatifs ont été accomplis depuis lors dans la réduction des impacts de leurs activités de pêche.

Outre la cartographie détaillée des biotopes sensibles, les connaissances des pêcheurs eux-mêmes sur le comportement des engins de pêche et la localisation des prises ont été utilisées pour diminuer les dégâts sur les zones les plus sensibles. Quelques zones particulièrement importantes ont été entièrement ou partiellement fermées au chalutage, tandis que d'autres bénéficient de mesures de protection. Il a également été décidé de faire passer la profondeur limite du chalutage de 50 à 60 mètres, pour protéger les nombreux fonds meubles de la zone. Les chaluts à crevettes ont été équipés de panneaux sélectifs, ou "grilles", qui permettent de réduire de 85% le taux des captures accidentelles. De plus, la dimension et le poids des engins de pêche ont été modifiés pour réduire leur impact sur les organismes sessiles des fonds coralliens, comme *L. pertusa*. Ces mesures ont été intégrées depuis

dans la législation suédoise sur la pêche, et sont entrées en vigueur en 2001.

Les efforts de protection du fjord de Koster-Väderö ont montré l'importance d'une connaissance solide du contexte, d'un dialogue ouvert entre les administrations, les chercheurs et les utilisateurs et de la volonté de tester des solutions innovantes. Les mesures qui ont été appliquées dans cette région sont susceptibles d'avoir un impact très positif sur la diversité biologique, sans diminution notable des bénéfices de la pêche aux crevettes. Des expériences basées sur ces travaux sont actuellement en cours dans d'autres pêcheries sur la côte ouest de la Suède.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Dr Mattias Sköld, Département des ressources côtières et des eaux douces, Office national de la pêche, Suède. Tél +46 31 7430367, courrier électronique: mattias.skold@fiskeriverket.se

Bengt Frizell, Responsable de l'environnement, Département de la conservation de la nature et des pêches, administration locale de Västra Götaland, Suède. Tél +46 31 605235, courrier électronique: Bengt.Frizell@o.lst.se



Embarquement d'un chalut à crevettes

Mattias Sköld

## Captures de dauphins par des chalutiers travaillant en couple

Selon une étude sur des chalutiers britanniques travaillant par paires pour pêcher le bar dans les eaux de la Manche, 53 dauphins se sont pris dans 116 chaluts en 71 jours de pêche. La pêche au bar occupe quatre chalutiers britanniques pendant l'hiver, tous récemment équipés de nouveaux filets conçus pour réduire les captures accidentelles. Plus de 50 bateaux français exploitent également ces stocks. Le problème des captures accidentelles se pose régulièrement dans cette pêcherie, mais il a été porté à l'attention du public depuis

l'échouage de plus de 100 cétacés sur la côte sud de l'Angleterre, et plus de 300 sur les côtes françaises, lors des tempêtes de l'hiver dernier.

Cette étude était menée par le centre de recherches sur les mammifères marins (*Sea Mammal Research Unit - SMRU*) en Ecosse. Une aide de £33,000 (€54,000) a été attribuée au SMRU pour soutenir un projet visant à réduire ces captures accidentelles, qui est mené en collaboration avec l'association écossaise de la pêche pélagique (*Scottish Pelagic Fishermen's Association - SPFA*), l'organisme interprofessionnel britannique de la pêche en mer (*SFIA*) et l'Institut norvégien de recherche sur les milieux marins (*IMR*). L'objectif est de

développer et mettre en œuvre un nouveau système de grilles, conçu spécifiquement pour les chalutiers pêchant le bar, qui permettra de guider les dauphins vers la sortie avant qu'ils ne se prennent dans les filets.

Les chalutiers-bœuf sont de plus en plus utilisés pour la pêche pélagique au thon blanc au sud-ouest des Iles britanniques. Un rapport sur les chalutiers irlandais qui pêchent le thon blanc par paires recense 145 cétacés capturés accidentellement lors de 313 prises au chalut embarquées par seulement quatre couples de chalutiers pendant la saison 1999 – soit un taux encore plus élevé que pour la pêche au bar. Malgré ces résultats, ce type de pêche

est aujourd'hui encouragé comme méthode alternative à la pêche au filet dérivant, interdite aujourd'hui pour le thon blanc. Une cinquantaine de chalutiers pélagiques irlandais sont attendus dès l'été 2002 dans cette pêcherie.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Andrea Mulholland, English Nature, Northminster House; Peterborough; PE1 1UA, UK; Tél. +44 (0)1733 455232; Télécopie. +44 (0)1733 568834; Courrier électronique: andrea.mulholland@english-nature.org.uk  
Claire Grainger, Attachée de presse SMRU, Université de St Andrews, 82 North Street, St Andrews, FIFE KY16 9AL, Ecosse. Tél. +44 (0) 1334 462530; télécopie: +44(0) 1334 467458; courrier électronique: cg24@st-andrews.ac.uk



## Réunion des Commissions régionales pour la mer Baltique sur le thème de la pêche et la protection des milieux marins

**Peter Funegård,**  
Responsable des Pêcheries, Office national de la pêche, Suède

Les deux commissions régionales pour la région de la mer Baltique – la Commission de Helsinki (HELCOM) et la Commission internationale des pêches de la Baltique (IBSFC) – se sont réunies les 20-21 février dernier à Gdynia, en Pologne, pour débattre des questions relatives à la protection des milieux naturels, au développement durable des pêcheries et aux perspectives de progrès vers une gestion de la mer Baltique basée sur la notion de l'écosystème. Il s'agissait de la première tentative conjointe d'une organisation internationale de gestion des pêcheries et d'une organisation environnementale pour engager une réflexion commune sur les problèmes liés au développement durable dans l'environnement marin.

Les travaux ont confirmé que l'intensité de la pêche commerciale exerce un impact significatif sur l'écosystème de la mer Baltique, sur sa richesse spécifique et sur la répartition par taille des espèces ciblées (morue, saumon, hareng et sprat). De plus, les stocks non commerciaux se sont modifiés et le taux des captures accessoires nuit aux espèces non ciblées comme les mammifères marins et les oiseaux. D'autre part, la dégradation de l'environnement marin provoque la destruction de zones de frai, la diminution des stocks, la contamination des poissons par des substances dangereuses et une augmentation des maladies touchant les poissons. Des débats particulièrement nourris ont porté, entre autres, sur l'intensification des conflits entre la pêche au saumon et la protection des phoques, et sur le besoin crucial d'informations concernant les taux de dioxines que présentent les principales espèces commerciales.

La réunion a débouché notamment sur une liste de propositions pour des actions conjointes visant, entre autres, la réduction des captures accessoires et des prises rejetées en mer, le développement d'engins de pêche sélectifs et l'adoption de pratiques de pêche plus saines du point de vue écologique. D'autres priorités identifiées portent sur le besoin de mesures européennes pour restaurer les stocks d'anguilles et sur la poursuite des actions visant à restaurer les populations de saumon sauvage et d'autres salmonidés.

Les deux organisations prévoient également de coopérer sur des projets concernant les captures accidentelles d'oiseaux, de marsouins communs et d'autres espèces non ciblées. La réunion a reconnu d'autre part la nécessité de prévoir des études sur les impacts environnementaux des parcs d'éoliennes en mer, notamment en ce qui concerne leurs effets possibles sur les populations de poissons, les zones de frai et les zones importantes pour les oiseaux. Elle a également souligné la nécessité de poursuivre le développement d'indicateurs appropriés de l'état des écosystèmes.

La réunion s'est achevée sur une note positive. La coopération entre HELCOM et l'IBSFC sur des questions d'intérêt commun va s'amplifier et sera mise en œuvre en partie par le biais de séminaires et d'ateliers réunissant toutes les parties intéressées.

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter: Juha-Markku Leppänen, Secrétaire HELCOM. Tél. +358 9 622 2 220; Courrier électronique: juha-markku.leppanen@helcom.fi  
Walter Ranke, Secrétaire, de l'IBSFC, Varsowie, Pologne. Tél. +48 22 628 86 47; Courrier électronique: ibsfc@polbox.pl

### Les menaces sur la mer Noire exigent des mesures correctives sur le plan international

La mer Noire est soumise à des pressions extrêmes provoquées par la surpêche, les taux de pollution très élevés et l'impact des espèces introduites, selon un rapport réalisé par une équipe scientifique internationale dans le cadre de l'évaluation mondiale des eaux internationales (*Global International Waters Assessment – GIWA*) menée à l'initiative du PNUJ. Cette initiative, qui porte sur l'état environnemental d'une soixantaine de systèmes aquatiques dans le monde, demande à la communauté internationale de mettre en place des mesures correctives de toute urgence.

Le rapport estime que plus de 600 000 tonnes d'éléments nutritifs nocifs – principalement des eaux usées domestiques et des rejets agricoles et industriels – sont déversés en mer Noire. Il souligne d'autre part les menaces que représentent les eaux d'égout non traitées, l'érosion côtière et le dépôt de débris de dragage. Les niveaux de pollution émise principalement par les industries des pays riverains de la mer Noire – Russie, Ukraine, Turquie, Roumanie, Bulgarie et Géorgie – sont déjà très élevés et vont probablement augmenter encore à mesure que le développement économique se poursuit dans la région.

Les effets conjugués des impacts négatifs sur les milieux marins ont provoqué entre autres un déclin des stocks de poissons et donc des

pêcheries. S'il est vrai que la baisse des prises commence à s'inverser, seulement six espèces sur les 26 pêchées dans les années 1960 sont présentes aujourd'hui dans des quantités commercialement exploitables.

Les Ministres européens ont rencontré les Ministres de l'environnement de la région en novembre dernier, pour donner une impulsion nouvelle à la protection de la mer Noire et du Danube – un de ses affluents les plus importants et la voie d'entrée principale des pollutions. Une déclaration relative à la protection des eaux de la région a été adoptée, et des engagements pris sur la restauration des écosystèmes et de la qualité des eaux. Les Ministres doivent prochainement approuver une communication de la Commission relative à la coopération dans la région Danube-Mer Noire, visant à établir un groupe de travail informel chargé des questions liées à l'eau. La communication exhorte également l'Union européenne et ses Etats membres à renforcer leur implication dans la région, y compris dans le domaine de l'assistance technique et financière coordonnée.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Coordination du Programme GIWA pour la mer Noire: Pr. Felix Stolberg, Directeur, D'épartement d'ingénierie et de gestion environnementales, Académie d'Etat de l'Economie Municipale de Kharkov, Ukraine. Tél/Télécopie: +380 (572) 379055, courrier électronique: stolberg@kharkov.ua

Le rapport GIWA sur la mer Noire est également disponible en ligne: [http://www.giwa.net/areas/black\\_sea\\_model\\_report/index.htm](http://www.giwa.net/areas/black_sea_model_report/index.htm)  
La communication de la Commission

relative à la coopération environnementale dans la région Danube – Mer Noire (COM(2001)615) est disponible en ligne sur le site suivant: [http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/pdf/2001/com2001\\_0615en01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/pdf/2001/com2001_0615en01.pdf)

### Des plans de rétablissement pour la morue et la merluche

Le processus en trois temps lancé par la Commission européenne pour mettre en place des plans de rétablissement pour les stocks de morue en mer du Nord et à l'ouest de l'Ecosse, aujourd'hui fortement dégradés, est entré dans sa deuxième phase le 19 octobre 2001. Un nouveau règlement de la Commission (N° 2056/2001) établit des mesures techniques nouvelles qui visent à réduire les captures de morues juvéniles et à mettre en œuvre un accord conclu entre la Norvège et l'Union européenne en juin 2001. Des mesures entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 augmentent la dimension des mailles des filets et imposent l'utilisation de panneaux à mailles carrées ou à maillage distancé. La composition des prises est également réglementée de façon à assurer l'application des règles dans les pêcheries concernées: par exemple, il est maintenant interdit de conserver des morues à bord si la prise totale est composée à 30 % de morue, sauf si le bateau utilise des engins adaptés.

La troisième phase du plan de rétablissement des stocks de morue vise un accord sur des stratégies pluriannuelles à plus long terme. Selon ses premières indications, la

Commission proposerait des réductions définitives allant jusqu'à 50% de l'effort de pêche et/ou de la capacité des flottes, dans le cadre des programmes de rétablissement des stocks de morue et de merluche. Les mesures complémentaires à négocier portent entre autres sur les objectifs pour la biomasse du stock reproducteur, le total pluriannuel autorisé des captures, les règles relatives à la manutention des prises pour éviter les rejets, les mesures de compensation complémentaires de l'IFOP pour les régimes nationaux d'immobilisation et la bonification des taux d'indemnisation pour la mise au rebut des bateaux de pêche à la morue et la merluche.

De plus, des mesures pour la merluche, qui devait arriver à terme fin mars 2002, ont été reconduites. Le règlement 494/2002, adopté le 19 mars, fixe des mesures techniques complémentaires pour favoriser le rétablissement des stocks de merluche en mer du Nord et dans les eaux à l'ouest de l'Ecosse, le Skagerrak et le Golfe de Gascogne. Le règlement impose des restrictions sur la dimension des mailles ainsi que la mise à l'eau des filets, et restera en vigueur jusqu'à la fin septembre 2002.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Chiara Gariazzo; Communication et Information; DG Pêche, Commission européenne, Rue de la Loi 200; B-1049 Bruxelles. Tél +32 2 29 99255, télécopie: +32 2 22 93040, courrier électronique: chiara.gariazzo@cec.eu.int

Malcolm McGarvin, Modus Vivendi, Ballan Truan, Glenlivet, AB37 9AQ Ecosse. Demande de renseignements (courrier électronique si possible): [macgarvin@modus-vivendi.co.uk](mailto:macgarvin@modus-vivendi.co.uk)



## Coup de pouce pour les pêcheries espagnoles

Les régions autonomes espagnoles ont reçu une enveloppe totale de €25,8 millions des Fonds structurels européens (principalement de l'IFOR) pour soutenir le développement d'activités liées à la pêche et à l'aquaculture. La majeure partie de ces fonds sera consacrée au secteur de la pêche, dont €6,75 millions pour la rénovation et la modernisation des flottes, €1,8 million pour l'ajustement de l'effort de pêche et €2 millions pour des investissements dans l'amélioration des pêcheries, dans le cadre du Plan national 2000-2006. Un montant de €6,5 millions sera investi dans un programme régional visant à développer et à moderniser l'infrastructure de production et de distribution, tandis que €4,3 millions seront consacrés à des mesures d'aide à l'industrie agroalimentaire. Plus de €3 millions seront orientés

sur le développement de l'aquaculture, et €1 million sur l'établissement d'un plan pour l'aquaculture en mer.

Ces financements ont été décidés avant la mise au point de la réforme de la PCP, qui mettra vraisemblablement l'accent sur la réduction de la capacité des flottes et de l'effort de pêche et sur la suppression de la plupart des mesures de modernisation.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Christoph Nordmann, Directeur d'unité ou Antonio Gutierrez, Responsable de secteur IFOP pour l'Espagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, le Royaume Uni, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède, DG Pêche; Rue de la Loi 200, B1049 Bruxelles, Tél +32 2 299 52103, courrier électronique: Christoph.Nordmann@cec.eu.int / Antonio.Gutierrez@cec.eu.int.Brussels. Tel +32 2 299 52103; email: Christoph.Nordmann@cec.eu.int / Antonio.Gutierrez@cec.eu.int

## Etude sur l'Atlantique nord

Une équipe internationale de chercheurs fait état des résultats alarmants issus de la toute première étude sur la pêche dans l'ensemble de l'Atlantique nord. Daniel Pauly et ses collègues du Centre de recherches halieutiques de l'Université de Colombie britannique estiment que les prises des espèces alimentaires préférées – morue, merluche, thon, églefin et flétan, notamment – ont diminué de plus de 50 % depuis 50 ans. L'effort de pêche sur ces espèces s'est considérablement accru pour maintenir les niveaux de rendement, mais la productivité a baissé en conséquence.

Il était considéré jusqu'ici qu'il s'agissait d'un problème localisé, touchant par exemple la Terre-Neuve et la Nouvelle Angleterre où des effondrements catastrophiques des stocks se sont produits.

Cependant, cette nouvelle étude révèle que c'est l'ensemble de l'océan Atlantique qui est menacé. Lors d'un entretien avec Seaweb, Daniel Pauly observe que "il n'y pas de doute que nous sommes en train de perdre la bataille pour une bonne gestion des pêcheries de l'Atlantique nord" et est d'avis que des mesures doivent rapidement et impérativement "réduire significativement les flottes de pêche, réduire les subventions aux pêcheries industrielles en vue leur élimination définitive à terme et mettre en place des réseaux de réserves marines où l'exploitation est interdite".

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Dr Daniel Pauly, Centre de recherches halieutiques, Université de Colombie britannique, 2204 Main Mall, Vancouver, BC Canada, V6T 1Z4. Tél +1 (604) 822 1201, télécopie: +1 (604) 822 8934, courrier électronique: d.pauly@fisheries.ubc.ca; Website: www.fisheries.ubc.ca/projects/saup

## Menaces sur des espèces clé en Méditerranée

**Dr Natalia Martini**

Université de Oxford, Royaume Uni

La posidonie (*Posidonia oceanica*) est une espèce végétale endémique des herbiers marins en Méditerranée dont la conservation est essentielle pour préserver l'intégrité des écosystèmes face aux perturbations naturelles et anthropiques. Elle occupe actuellement une surface totale de 32 000 km<sup>2</sup>, qui s'étend depuis le linéaire côtier jusqu'à des profondeurs de 40m. Grâce à leur complexité structurelle, les herbiers de *P. oceanica* servent de zones de frai pour de nombreuses espèces de poissons et protègent les côtes des phénomènes d'érosion.

Les herbiers de *P. oceanica* sont protégés par plusieurs conventions internationales et par des textes législatifs européens, dont la convention de Berne de 1979 sur la faune et les habitats naturels en Europe et le protocole de 1986 à la Convention de Barcelone relative aux aires spécialement protégées (ASP) et à la diversité biologique en Méditerranée. La Directive « Habitats » (92/43) et le Règlement 1626/94 concernant les mesures techniques pour les pêcheries en Méditerranée comprennent également des mesures de protection.

Malgré ces dispositions, les herbiers de *P. oceanica* sont menacés. Sur le littoral italien, leur déclin constant a deux causes principales: des modifications de la composition et de la structure des sédiments, ainsi que les impacts physiques des engins de pêche. L'utilisation

illégal de chaluts à l'intérieur de la limite des trois milles et dans des eaux de moins de 50 m de profondeur se poursuit depuis une vingtaine d'années. Le chalutage intensif transforme souvent les herbiers de *P. oceanica* en bourniers, détruisant ainsi l'habitat de nombreuses espèces de poissons, dont plusieurs sont exploités commercialement.

En Italie, des études sur les herbiers de posidonies littorales ont commencé au début des années 1980. Depuis une quinzaine d'années, des herbiers dans la mer Tyrrhénienne (Méditerranée occidentale) entre Capo Circeo et Terracina (Latium, Italie) font l'objet d'échantillonnages permettant de surveiller les effets des engins de pêche. Ces études étaient financées en partie par des collectivités locales où la pêche artisanale amorçait un déclin provoqué par l'exploitation non durable des ressources. Des chercheurs ont suggéré l'aménagement de récifs artificiels à l'intérieur des herbiers, dans l'espoir de réduire l'impact du chalutage en l'interdisant physiquement. Ces barrières physiques artificielles sont conçues pour déchaîner les filets qui balayent la zone. Sur la base d'une loi italienne adoptée en 1982, des récifs artificiels ont été aménagés dans les mers Tyrrhénienne et Ligurienne, et se sont avérés efficaces comme moyen de conservation des herbiers de *P. oceanica*. Aujourd'hui, l'intérêt des récifs artificiels pour la préservation et l'amélioration de la diversité biologique des mers est mondialement reconnu. Un



Les herbiers de *posidonies* sont menacés par la pêche en Méditerranée

Natalia Martini

réseau européen (*European Artificial Reef Network*) a été mis en place pour étudier l'intérêt potentiel des récifs artificiels dans la gestion globale des ressources marines côtières

Dans le cadre du programme communautaire 'LIFE', le Ministère italien de l'environnement a lancé un projet de recherche, appelé 'Biolitaly', afin de cartographier et de désigner des sites d'intérêt au titre de la Directive "Habitats". A ce jour, 3 000 sites ont été recensés, dont plusieurs zones à posidonies. De nouvelles mesures sont attendues pour soutenir la création d'un système amélioré de suivi des herbiers et la cartographie de leur distribution.

Cependant, malgré ces efforts importants, le déclin de l'espèce

risque de se poursuivre. Ceci s'explique en grande partie par la résistance de l'industrie de la pêche, qui ne semble guère convaincue du besoin ou de l'intérêt de la conservation, ni des avantages des récifs artificiels. Pour améliorer l'efficacité des efforts de conservation, il s'agira donc d'établir de bonnes relations avec les industries locales de la pêche pour les convaincre de s'y associer.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Dr. Natalia Martini; Département de la zoologie, Université d'Oxford, Oxford OX1 3PS, Royaume Uni. Tél +44 (0)1865 27 12 18, télécopie: + 44 (0)1865 28 12 53, courrier électronique: n.martini@hotmail.com

## Menaces sur les stocks des grands fonds

Selon les avertissements lancés par plusieurs experts auprès des agences de conservation de la nature au Royaume Uni, à défaut de mesures immédiates la pêche en eau profonde risque de dégrader irréversiblement les stocks ciblés et les fonds marins. Mark Tasker, Directeur du service de conseil sur les milieux marins auprès du Joint Nature Conservation Committee, explique que "les pêcheurs doivent comprendre que les principes à respecter pour la pêche en eau profonde ne sont pas les mêmes que pour les eaux du plateau continental. Les cycles de reproduction chez les poissons des grandes profondeurs sont beaucoup plus longs que chez les poissons vivant dans les eaux moins profondes, et les stocks exploités mettent donc beaucoup plus longtemps pour se rétablir. Les habitats et la faune des grands fonds ont évolué au cours de nombreux siècles, quasiment sans perturbation depuis la dernière époque glaciaire". Trois documents publiés récemment mettent en lumière la nécessité non seulement de réduire l'effort de pêche sur ces stocks, mais aussi de faire état des graves préoccupations suscitées par ses effets sur les habitats des grands fonds, jamais touchés jusqu'ici par les engins de pêche.

L'exploitation des stocks des



L'hoplostète orange (*Hoplostethus atlanticus*) une des espèces des grands fonds menacées aujourd'hui par la surpêche.

Jon Baird, Hildeberg

grands fonds s'est accrue, en partie face au déclin des ressources traditionnelles comme la morue. Le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) estime que depuis les années 1970, les captures par unité d'effort pour les seuls stocks de lotte et de brosmes ont chuté de 70% dans les zones CIEM au nord et à l'ouest des Iles britanniques, et indique que cette tendance se reproduit ailleurs et chez d'autres espèces évoluant dans ces milieux. En conséquence, l'année dernière, le CIEM a demandé la réduction immédiate de la pression exercée par la pêche sur les stocks des grands fonds, déjà exploités en limite de leur seuil de renouvellement, et parfois au-delà.

La Commission a pris en compte ces préoccupations et a émis une proposition (COM(2001)764) visant à fixer les opportunités d'exploitation des stocks des grands fonds. Cette première tentative par la Commission d'introduire des mesures de conservation pour ces stocks répond à des avis scientifiques indiquant que ces stocks sont aujourd'hui largement surexploités. La proposition fixe les totaux autorisés des captures pour plusieurs espèces, dont les requins des grands fonds, la lingue bleue, l'hoplostète orange et le pageot rose. Dans sa proposition, la Commission insiste sur le fait que les eaux profondes qui font l'objet de ces pêcheries communiquent à la fois avec les

eaux communautaires et les eaux internationales gérées sous la responsabilité de la Commission des pêches du nord-est Atlantique. Elle reconnaît ainsi l'importance de l'application unilatérale de mesures de conservation.

La Commission a ensuite émis une deuxième proposition (COM(2002)108), en mars, relative à la gestion de l'effort de pêche sur les stocks des grands fonds. Cette proposition vise à introduire des mesures complémentaires permettant d'exercer un contrôle sur l'exploitation de ces espèces, de recueillir des données scientifiques et d'établir des règles de mise en exécution. Le Conseil doit encore prendre une décision sur ces propositions.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter:  
Mark Tasker, Directeur du service de conseil sur les milieux marins, JNCC, Dunnet House, 7 Thistle Place, Aberdeen, Ecosse. Tél +44 1224 655701, télécopie: +44 1224 621 488, courrier électronique: mark.tasker@jncc.gov.uk  
Les documents JNCC sont disponibles auprès de: Barry Haynes, JNCC, Monkstone House, City Road, Peterborough, PE1 1JY, Royaume Uni. Tél +44 (0) 1733 562626, télécopie: +44 (0) 01733 555948, courrier électronique: haynes\_b@jncc.gov.uk ou sur le site Web JNCC: www.jncc.gov.uk

## Le PNUE et l'OMC aux prises avec les subventions à la pêche

Au large des côtes ouest-africaines, certains stocks halieutiques vitaux sont en train de s'effondrer. Ce déclin serait associé à la surpêche pratiquée par des flottes étrangères, y compris par des bateaux européens. Une étude en Mauritanie montre que les prises de pieuvres ont diminué de moitié depuis quatre ans, tandis que d'autres espèces, comme le poisson-scie, ont complètement disparu. Le nombre de personnes employées par la pêche traditionnelle à la pieuvre a également chuté, de près de 5 000 en 1996 à environ 1 800 aujourd'hui.

L'étude mauritanienne, ainsi que des études sur le Bangladesh, le Sénégal et l'Argentine, ont été diffusées lors d'un atelier sur les pêcheries organisé dans le cadre du PNUE à Genève, en mars 2002. Les participants se sont penchés sur les liens entre le commerce international et les subventions, et sur leurs impacts sociaux et environnementaux. Selon Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, "les stocks de poisson dans les eaux de beaucoup de pays développés ont fortement baissé depuis que des flottes trop nombreuses, et souvent largement subventionnées, poursuivent des poissons de moins en moins nombreux. En conséquence, les bateaux partent chercher du poisson ailleurs. Il est vital d'éviter d'exporter vers le monde en

développement les pratiques de pêche non durables qui appartiennent au passé, mais qui ont encore cours aujourd'hui".

Cet atelier est intervenu au début du nouveau cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Faisant suite aux accords de Doha en 2001, ce cycle comprendra des négociations sur les subventions aux pêcheries.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Hussein Abaza, Directeur, Antenne Economie et Commerce, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 13 Chemin des Anémones, 1219 Chatelaine, Suisse. Tél +41 22 917 8298, télécopie: +41 22 917 8076, courrier électronique: hussein.abaza@unep.ch

## Toujours pas de consensus sur le merlan bleu

Le Commissaire Franz Fischler a annoncé que l'Union européenne va réduire de 35% ses prises de merlan bleu dans le nord-est de l'Atlantique, et demande aux autres États côtiers concernés de prendre des mesures similaires. Les stocks seraient aujourd'hui 'gravement menacés' par l'augmentation de la demande, les prises ayant triplé entre 1998 et 2001 malgré les avertissements répétés de la communauté scientifique. Selon la Commission, les prises relevant de responsabilités européennes sont restées stables: d'autres parties seraient donc responsables de

l'augmentation interannuelle des prises, lesquelles en 2001 ont atteint un niveau record de près de 1,8 million de tonnes. Une réunion technique entre tous les états concernés (Union européenne, Iles Féroé, Groenland, Islande et Norvège), qui s'est tenue à Reykjavik les 11-12 février, n'a pas su dégager un consensus sur la réduction des prises en 2002. Il a cependant été décidé de mettre en place un plan de rétablissement et de demander au Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) de fournir des avis scientifiques à l'appui de sa mise en œuvre. Depuis cette réunion, l'Islande et les Iles Féroé ont fixé des quotas unilatéraux pour l'année 2002, mais selon la Commission, ces réductions sont loin d'être suffisantes. Les discussions sur les mesures de régulation doivent reprendre à l'occasion de la réunion de la Commission des pêches de l'Atlantique nord-est (NEAFC) les 9-12 avril 2002.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Maja Kirchner, Membre du cabinet du Commissaire Fischler, Commission européenne, Rue de la Loi 200, B - 1049 Bruxelles, Belgique. Tél +32 2 2980508, télécopie: +32 2 2959233, courrier électronique: maja.kirchner@cec.eu.int

Maren Aschehoug Esmark, chargé des questions marines, WWF-Norvège; P.O. Box 6784, NO-0130 Oslo, Norvège. Tél +47 22 03 65 15, télécopie: +47 22 20 06 66, courrier électronique: mesmark@wwf.no  
Site Web NEAFC: <http://www.neafc.org/>

## Conférence en ligne sur les zones d'exclusion de la pêche

Une conférence en ligne intitulée 'Fishery Exclusion Zones in Europe: assessing their value' (Evaluer l'intérêt des zones d'exclusion de la pêche) a été organisée du 21 janvier au 11 février 2002 dans le cadre du projet VALFEZ (sur l'intérêt des zones d'exclusion comme outil de gestion des pêcheries européennes), financé par la Communauté européenne. Cette conférence en ligne s'était donné pour objectif de disséminer les résultats des recherches et de faciliter les échanges d'informations et d'expertise liées à l'utilisation des zones d'exclusion. Ce lieu d'échanges virtuels est aujourd'hui fermé, mais les débats peuvent être consultés sur le site de la conférence, ainsi qu'un certain nombre de contributions et d'affichages électroniques.

Site Web de la conférence: [http://www.valfez.org/internet\\_conf/](http://www.valfez.org/internet_conf/)

## L'accord des Nations Unies sur les stocks halieutiques entre en vigueur

L'accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks halieutiques est entré en vigueur le 11 décembre 2001. Il s'agit du premier accord international sur les stocks de poissons et d'un des

principaux instruments adoptés à la suite du Sommet de Rio de 1992. L'accord établit des principes de conservation et de gestion des stocks chevauchants ou fortement migrateurs. Leur gestion doit se baser sur le principe de précaution, tandis que la gestion dans les eaux nationales et la haute mer avoisinante doit être compatible et cohérente et que des mécanismes efficaces de mise en application et de contrôle doivent être en place. L'accord reconnaît d'autre part les besoins particuliers des pays en développement en ce qui concerne la gestion des stocks.

L'Union européenne a adopté une décision permettant la ratification de cet accord, mais cette décision ne sera portée auprès des Nations Unies que lorsque les 15 Etats membres l'auront adopté individuellement.

Actuellement, la Grèce, la France et l'Irlande doivent encore terminer leurs procédures de ratification, ce qui risque de ne pas se faire avant le Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en août-septembre 2002.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter:  
Serge Beslier; Directeur d'Unité, Direction B, DG Pêche, Commission européenne, Rue de la Loi 200, B-1049, Bruxelles. Tél +32 2 299 1111, courrier électronique: serge.beslier@cec.eu.int

André Tahindro, Responsable Océans/Loi de la Mer, Division Océans et Loi de la Mer, Bureau des Affaires Juridiques, Nations Unies, New York, USA. Tél +1 212 963 3946, courrier électronique: tahindro@un.org

## AVIS

L'Institut pour une Politique européenne de l'Environnement (IPEE-Londres) vous invite à un colloque public de haut niveau sur le thème suivant:

**une Politique commune de la pêche durable: que doit on attendre de la réforme?**  
qui se tiendra à Bruxelles le 21 mai 2002

Nous sommes heureux de compter parmi les intervenants:  
**Mme Margot Wallström, Commissaire à l'Environnement**  
**Mme Caroline Jackson, députée européenne, présidente de la Commission de l'environnement du Parlement européen**



Pour vous inscrire, merci de contacter:  
Mme Ruth Rutstein, IPEE-Londres  
Tél 00 44 20 7799 2244  
email: conference@ieeplondon.org.uk

# La Conférence sur la mer du Nord donne la priorité à la pêche durable

**Thomas Borchers**

Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire, Allemagne

La 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur la protection de la mer du Nord s'est tenue à Bergen, Norvège les 20 et 21 mars. Parmi les participants figuraient les Ministres chargés de l'environnement des Etats riverains de la mer du Nord ainsi que la Commission européenne. Des représentants d'autres pays, d'organisations intergouvernementales et d'un grand nombre d'organismes professionnels et d'ONG environnementales internationales y ont également assisté en tant qu'observateurs.

L'objectif de la conférence était d'évaluer les progrès accomplis par les précédentes Conférences sur la mer du Nord et de donner un nouvel élan, orienté sur le futur, à la protection des milieux marins, en renforçant la coopération internationale. Les discussions avaient pour point de départ un "Rapport d'avancement" proposant un bilan exhaustif des progrès et des défaillances constatées depuis la dernière Conférence sur la mer du Nord.

Compte tenu des menaces graves qui pèsent sur les stocks halieutiques, de la dégradation considérable des habitats et de la réforme en cours de la Politique commune de la pêche, la conférence s'est axée plus particulièrement sur les appels en faveur de pêcheries plus durables et sur l'adoption d'une approche basée sur la notion d'écosystème pour mieux gérer les activités humaines en mer du Nord.

Les réflexions ont porté également sur les questions suivantes: la mise au banc d'essai "d'objectifs de qualité écologique" permettant de développer des objectifs opérationnels dans le cadre d'une approche de gestion fondée sur la notion d'écosystème; la désignation de zones marines protégées en vue de la constitution d'un réseau de sites sagement gérés à l'horizon 2010; un vote clair rejetant la dissémination d'organismes marins génétiquement modifiés (dont les poissons) par des restrictions permettant de cantonner les élevages dans des aménagements sécurisés et autonomes rattachés aux rivages; et une déclaration ferme en faveur de la prise en compte de la préservation de l'environnement et des milieux naturels dans le développement des énergies renouvelables, y compris l'énergie éolienne offshore.

Des questions relatives à la navigation, aux substances dangereuses, à l'eutrophisation des eaux, aux installations offshore, aux substances radioactives, à la gestion des déchets en mer, à l'aménagement du territoire et à la coopération future étaient également à l'ordre du jour. Par ailleurs, la Conférence s'est tenue sur fond de manifestation contre les émissions radioactives du site britannique de Sellafield, soutenue par les pêcheurs. Lors d'une conférence dans les Iles de Lofoten le 15 janvier dernier, des pêcheurs venus de toute la Norvège ont hissé un drapeau noir en signe de deuil pour l'environnement marin local, pour attirer l'attention sur les menaces que ces émissions font peser sur les communautés de pêcheurs en Norvège.

Les participants à la 5<sup>e</sup> Conférence sur la mer du Nord ont clairement signalé leur intention de faire passer un message fort aux Ministres européens de la pêche, leur demandant de donner la priorité, dans la réforme de la PCP en cours, à l'intégration des exigences de protection environnementale dans les principes, les

objectifs et les procédures opérationnelles de la gestion des pêcheries. Les Ministres de l'environnement ont exhorté leurs collègues responsables de la pêche à obtenir des progrès dans ce sens, en les assurant de leur soutien plein et entier dans le processus de mise en œuvre.

Les demandes portent notamment sur les points suivants:

- une réduction supplémentaire, dans les plus brefs délais, de la capacité des flottes et de l'effort de pêche déployé;
- l'établissement de quotas de capture alignés sur les recommandations scientifiques basées sur le principe de précaution;
- la poursuite de l'évaluation des effets de toutes les activités liées à la pêche, y compris la pêche industrielle, et la promotion de la pêche de pêche qui minimisent les impacts sur l'écosystème;
- l'identification de nouvelles zones d'interdiction définitive ou temporaire de la pêche, pour protéger les poissons juvéniles;
- la réduction, dans toute la mesure du possible, des prises accessoires non désirées et l'introduction de mesures complémentaires interdisant l'écrémage;
- l'amélioration des pratiques de pêche, avec pour objectif provisoire de réduire les captures accessoires de marsouins communs à moins de 1,7% de la population (selon la meilleure estimation), et pour objectif de précaution de réduire les captures accessoires de mammifères marins à moins de 1% de la population, toujours selon les meilleures estimations disponibles;
- l'élaboration et l'adoption, dans les plus brefs délais, d'un plan de rétablissement pour les marsouins communs en mer du Nord.

Les Ministres chargés de l'environnement avaient prévu à l'origine de demander l'élaboration d'un plan de rétablissement pour les marsouins communs à leurs collègues responsables de la pêche. Cependant, suite à différentes interventions du côté de la pêche, les Ministres de l'environnement vont se charger eux-mêmes de la rédaction du plan, en coopération avec les Ministres chargés de la pêche. Cela présente une opportunité pour réunir enfin les défenseurs de l'environnement et de la pêche dans un effort commun de soutien à la protection des espèces et des habitats touchés par les pêcheries.

La Déclaration de Bergen doit être considérée comme une opportunité pour les défenseurs de l'environnement d'avoir une influence sur et de façonner activement le processus de réforme de la PCP. Cependant, lors de cette conférence environnementale, les prises de décision relatives à la pêche ont trop souvent été laissées aux seuls experts en matière de pêche.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Thomas Borchers, Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire; Heinrich-von-Stephan Strasse 1; D-53175 Bonn; Allemagne; Tél +49 (0)228) 305 3432; Télécopie: +49 (0)228) 305 2396; Courrier électronique: borchers.thomas@bmu.de

Secrétariat de la Conférence sur la mer du Nord: <http://www.dep.no/md/nsc/>  
Les textes complets du Rapport d'avancement et de la Déclaration de Bergen sont disponibles en ligne à: <http://www.dep.no/md/nsc/>

Pour des informations complémentaires sur la Conférence des Lofoten: <http://www.lofoten-online.com>



## Interdiction sur les filets dérivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'utilisation de filets dérivants pour la pêche aux différentes espèces de thon, à l'espadon, au requin et aux céphalopodes sera interdite aux bateaux de l'Union européenne et aux autres bateaux actifs dans les eaux européennes. L'interdiction ne couvre pas la pêche au saumon et à la morue.

Ces nouvelles dispositions sur les filets dérivants ont été introduites en réponse aux préoccupations de la communauté internationale relatives aux prises accessoires d'espèces non ciblées, comme les dauphins et les tortues marines. Les précédents règlements européens, qui interdisaient l'utilisation de filets de plus de 2,5 km de long, ont été jugés inefficaces et l'Union a débloqué des fonds pour permettre d'orienter les bateaux concernés vers d'autres utilisations pendant plusieurs années. Cependant, certaines informations prouvent que des filets dérivants européens ont été vendus à des pays tiers et sont toujours utilisés. D'autre part, des bateaux de pêche aux filets dérivants auraient été remplacés par des chalutiers bœuf. Ceux-ci pêchent par couple, et soulèvent des inquiétudes en raison de leurs taux élevés de captures accidentelles de dauphins (voir article plus haut).

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Matthew Gianni, Coordinateur Campagne Océans; Greenpeace International, Keizersgracht 176, 1016 DW Amsterdam, Pays-Bas. Tél +31 20 523 6222, télécopie: +31 20 523 6200, courrier électronique: mgianni@ams.greenpeace.org

## Adoption de règles d'étiquetage des produits de la pêche

Un nouveau règlement européen (N° 2065/2001) relatif à l'étiquetage des produits de la pêche est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce règlement vise à mieux informer les consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, et impose l'obligation d'étiqueter tous les produits de la pêche commercialisés

dans l'Union européenne, en indiquant le nom commercial de l'espèce, les méthodes de production utilisées (élevage ou capture dans le milieu naturel) et la région où le poisson a été récolté. En introduisant l'obligation de fournir aux consommateurs des informations plus transparentes sur les lieux et les méthodes de production du poisson, la Commission espère favoriser le libre choix des consommateurs et renforcer la traçabilité des produits de la pêche "du filet à l'assiette". Cependant, pour les poissons capturés dans leur milieu naturel, le règlement n'impose pas l'inclusion sur les étiquettes d'informations éclairant le choix des consommateurs en termes d'impact environnemental. Si les étiquettes doivent indiquer la région de capture du poisson au sens large, les consommateurs ne seront pas informés sur la région précise et la méthode de capture, et ne sauront pas si la source du poisson est gérée de façon durable. Un nouveau débat sur l'éco-labellisation des produits de la pêche est proposé dans le Livre vert de la Commission sur l'avenir de la Politique commune de la pêche.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Chiara Gariazzo; Communication et Information, DG Pêche, Commission européenne, Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles, Belgique. Tél +32 2 29 99255, télécopie: +32 2 22 93040, courrier électronique: chiara.gariazzo@cec.eu.int

Le Règlement peut être consulté en ligne sur le site suivant: [http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l\\_278/l\\_27820011023en00060008.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l_278/l_27820011023en00060008.pdf)

## Lancement de la gestion coordonnée des stocks d'esturgeon en mer Caspienne

Les cinq États riverains de la mer Caspienne ont lancé un programme coordonné de suivi et de gestion des stocks d'esturgeon de la région. Le plan répond à l'interdiction par la CITES, en juin dernier, du commerce de caviar par l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Turkménistan et la Russie, interdiction déclenchée par des préoccupations croissantes quant à la surexploitation des stocks.

L'esturgeon est aujourd'hui gravement menacé, aussi bien par les taux de capture importants et le braconnage incités par les prix élevés du caviar sur les marchés locaux que par l'impact plus général de la dégradation environnementale. En conséquence, les captures dans les années 1990 ont à peine atteint le dixième des taux observés deux décennies plus tôt, et les populations de toutes les espèces d'esturgeon exploitées commercialement auraient diminué d'au moins 90 % pendant cette période.

Selon le Secrétariat de la CITES, ce plan de gestion représente une première étape vers la gestion intégrée de la ressource, mais la crise est loin de toucher à sa fin. Les quotas à l'exportation pour le caviar en 2002 ont été fixés à 142 tonnes pour l'ensemble des États concernés, soit une réduction de 9,6 % par rapport à 2001. Cette décision se base sur des recherches menées à la

demande de la CITES, qui ont réuni pour la première fois l'ensemble des États de la Caspienne. L'Iran rejoint ainsi les quatre autres pays qui se sont engagés à mettre en place un programme de suivi à long terme, à consacrer des efforts concertés à la lutte contre le braconnage et le commerce illégal – y compris sur leurs marchés intérieurs – et à mettre en œuvre un système de labellisation du caviar avant juin 2002.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter: Caroline Raymakers, TRAFFIC Europe, 90 bd. Emile Jacqmain, B-1000 Bruxelles, Belgique. Tél +32 2 3438258, télécopie: +32 2 343 82 58, courrier électronique: craymakers@traffic-europe.com

Juan Carlos Vasquez, Attaché de presse, CITES, International Environment House, Chemin des Anémones, CH-1219 Châteline, Genève, Suisse. Tél +41 22 917 8156, télécopie: +41 22 797 3417, courrier électronique: juan.vasquez@unep.ch; Site web CITES: <http://www.cites.org/>

## ● PUBLICATIONS

- *La PCP en chiffres: Données de base sur la politique commune de la pêche*, Commission européenne, disponible sur: [http://www.europa.eu.int/comm/fishes/doc\\_et\\_publ/liste\\_publi/facts/pcp\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/fishes/doc_et_publ/liste_publi/facts/pcp_en.pdf)
- *Rapport Annuel de la Commission au Conseil et au Parlement Européen sur les résultats des programmes d'orientation pluriannuels pour les flottes de pêche à la fin de 2000*, COM(2001)541, disponible sur: [http://www.europa.eu.int/comm/fishes/doc\\_et\\_publ/factsheets/legal\\_texts/docscom/en/com\\_01\\_541\\_en.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/fishes/doc_et_publ/factsheets/legal_texts/docscom/en/com_01_541_en.pdf)
- *Aperçu des projets de R & D sélectionnés concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture (2001)*, Commission Européenne (*Synopsis of selected R&D projects in the field of fisheries and aquaculture*), disponible en Anglais sur: [http://www.europa.eu.int/comm/fishes/doc\\_et\\_publ/liste\\_publi/studies/synopsis/index.htm](http://www.europa.eu.int/comm/fishes/doc_et_publ/liste_publi/studies/synopsis/index.htm)
- *Rapport de la Commission – Rapport sur le contrôle de l'application de la politique commune de la pêche – Synthèse de la mise en œuvre par les Etats membres du système de contrôle applicable à la politique commune de la pêche*, Commission Européenne, COM(2001)526, disponible sur: [http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/rpt/2001/com2001\\_0526en01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/rpt/2001/com2001_0526en01.pdf)
- *Trawling in the Mist: Industrial Fisheries in the Russian Part of the Barent Sea* (Chalutiers dans la brume: la pêche industrielle dans le secteur russe de la mer de Barents), un rapport TRAFFIC sur les espèces menacées, par Alexey Vaisman, TRAFFIC Europe. Pour d'autres informations, contacter Caroline Raymakers, TRAFFIC Europe, Bd Emile Jacqmain 90, 1000 Bruxelles, Belgique. Tél +32 2 343 8258, télécopie: +32 2 343 2565, courrier électronique: craymakers@traffic-europe.com
- *World Fisheries and Aquaculture Atlas CD-ROM*. Production FAO. Un CD-Rom qui apporte une perspective globale et détaillée sur les pêcheries de capture et l'aquaculture. Pour d'autres informations, contacter: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Viale delle Terme di Caracalla; 00100 Rome, Italie; [www.fao.org](http://www.fao.org)

L'IPEE est un organisme indépendant dont la mission est d'analyser et de promouvoir les politiques européennes en faveur de l'environnement. Les travaux de l'IPEE sont largement axés sur le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique communautaire pour l'environnement, mais l'Institut se place également au premier rang de la recherche – développement dans le domaine des politiques pour l'intégration des questions environnementales dans les autres secteurs.

Cette lettre d'information est réalisée dans le cadre de travaux de l'IPEE sur les mesures en faveur de la gestion durable des pêcheries, qui visent à identifier, à développer et à construire un consensus sur des approches alternatives, afin d'être en mesure d'influencer la réforme de la Politique commune de la pêche en 2002. Elle est financée par la Fondation Esmée Fairbairn, et distribuée gratuitement aux praticiens occupant des postes clés dans les Etats membres de l'Union européenne et les pays candidats.

Si vous souhaitez vous abonner à El Anzuelo, veuillez envoyer vos coordonnées par courrier, télécopie ou courrier électronique à: Claire Monkhouse, IEEP, Dean Bradley House, 52 Horseferry Rd, London SW1P 2AG, Royaume Uni. Télécopie: +44 (0) 207 799 2600; courrier électronique: [cmunkhouse@ieeplondon.org.uk](mailto:cmunkhouse@ieeplondon.org.uk)

Vous pouvez également consulter El Anzuelo en ligne sur le site de l'IPEE: [www.ieep.org.uk](http://www.ieep.org.uk)